

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

## Compte-rendu

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente,  
Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de son Maire,  
Monsieur Patrick BAUDEMENT.  
Secrétaire de séance : Dominique BARRAUD

Convocation envoyée le 13/09/2023

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 16**

**Nombre de procurations : 2**

**Votants : 18**

**Membres présents :**

Mmes Dominique BARRAUD – Aurore DEFONTAINE – Aurélie POIROT MAIRE – Stéphanie DECOSNE – Valérie MICHAUT – Claudia MENDES

MM. Patrick BAUDEMENT – Alain DE MACEDO – Frédéric LACROIX – Frédéric BOUYER – Nicolas BIROT – Nicolas ETIENNE – Pierre SEGALA – Alexandre HEDDAR – Gérard PRZYLUSKI – Pascal CLAUDEL

**Membres excusés :**

Madame Isabelle HAUTOT a donné pourvoir à Madame Stéphanie DECOSNE

Madame Christelle JOSSINET a donné pourvoir à Madame Aurélie POIROT MAIRE

Madame Babette RHODDE

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Dominique BARRAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### **1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023**

Vote : 18 pour

### **2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ECOLE DE MUSIQUE**

Monsieur DE MACEDO explique que pour pallier à un manque de trésorerie dans le budget de l'école de musique, la commune a versé une subvention à l'école de musique afin de payer les professeurs.

Il propose donc une décision modificative du budget de l'école de musique comme suit :

<b>DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>PROPOSITION MONTANT DM</b>
Chapitre 12 Charges de personnel	6411	+3000
	6413	+6400
<b>TOTAL</b>		<b>+ 9400</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>PROPOSITION MONTANT DM</b>
Chapitre 74 Dotations subventions	74741	+9400
<b>TOTAL</b>		<b>+ 9400</b>

Vote : 18 pour

### **3. ADOPTION DE LA CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS**

Madame POIROT MAIRE propose au conseil municipal l'adoption d'une convention avec le Rassemblement des Associations de Protection Animale ne Pratiquant pas l'Euthanasie Libératoire (R.A.P.A.P.P.E.L) concernant la stérilisation et l'identification de certains groupes de chats errants sur le territoire de la commune.

Le R.A.P.A.P.P.E.L se charge d'organiser la capture des chats errants sans propriétaires et de procéder à leur stérilisation et identification puis de les relâcher.

La commune versera chaque année au R.A.P.A.P.P.E.L une cotisation de 50 euros, sans que l'association ne soit tenue de la réclamer en cas d'intervention. La commune devra rembourser dans un délai d'un mois après la demande les frais vétérinaires engagés.

Cette convention est signée pour une durée d'un an reconduite tacitement d'année en année dans la limite de 3 ans.

*Monsieur ETIENNE demande comment savoir si un chat est un chat errant. Madame POIROT MAIRE explique que pour procéder à l'identification, l'association vérifie si le chat est pucé ou porte un collier. Si le propriétaire du chat peut être identifié, le chat n'est pas emmené chez le vétérinaire.*

*Madame POIROT MAIRE ajoute qu'elle ne pense pas qu'il y ait beaucoup de chats errants sur la commune.*

Vote : 18 pour

### **4. PRIMES DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accorder les indemnités suivantes à l'agent de police municipale :

- Le supplément familial de traitement
- L'indemnité d'administration et de technicité à hauteur de 499.33 € par an
- L'indemnité spéciale de fonctions à hauteur de 20% du traitement brut mensuel
- L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

*Monsieur BOUYER demande si l'agent pourra exécuter toutes les missions de police municipale à lui seul. Monsieur le Maire répond que oui, l'agent ne pourra juste pas constater les excès de vitesse avec radar. Il ajoute que ce poste est très attendu par les habitants.*

*Monsieur PRZYLUSKI demande le montant de la rémunération annuelle chargée. Monsieur le Maire répond que le salaire brut par mois de l'agent est de 2 296.22€.*

Vote : 18 pour

### **5. SUBVENTION DES ANCIENS COMBATTANTS POUR LA SORTIE DU 16/05/2023**

Madame BARRAUD demande au conseil municipal le versement d'une subvention à l'association des Anciens combattants et victimes de guerre de Couhey/ Perrigny-lès-Dijon pour le financement d'une sortie sur les sites du musée de Saint Brisson et du mémorial de Dun-les-Places le mardi 16 mai 2023 avec les classes de CM1 et CM2 des deux écoles.

L'association estime le coût total de la sortie à 2 440 €. Il a été demandé une participation à hauteur de 3€ aux enfants. Le reste à charge de l'association est donc de 1000 €.

*Monsieur le Maire ajoute qu'en temps normal c'est une subvention que l'on accorde à l'association lors du vote du budget, mais que cette année l'association n'avait pas rempli le dossier de demande de subvention. Madame DEFONTAINE demande si la commune de Couchey a aussi été sollicitée par l'association. Monsieur le Maire répond que oui, mais on ne connaît pas le montant de l'aide financière versée par la commune de Couchey. Il ajoute que la fédération nationale André Maginot va également verser une subvention. Il propose donc de verser une subvention de 300 euros.*

Vote : 18 pour

## **6. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de désigner un référent déontologue dans chaque collectivité depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Il propose l'adoption d'une convention avec le Centre de gestion de Côte-d'Or qui dispose d'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre de cette obligation réglementaire.

Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil et de confier la désignation du référent déontologue au Centre de gestion de Côte-d'Or.

*Madame MICHAUT demande si les référents déontologues sont des professionnels qui peuvent se déplacer. Monsieur le Maire répond que ce sont des professionnels juridiques qui se déplacent dans les collectivités.*

Vote : 18 pour

## **7. ADOPTION DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

Madame DEFONTAINE propose au conseil municipal de mettre trois agents communaux à disposition des PEP CBFC :

- Madame GAUTIER Estelle
- Madame BERTHAUT Laura
- Madame TAYAA Hafida

Ces agents seront mis à disposition pour assurer les missions de préparation des repas, service du repas au restaurant scolaire et nettoyage du restaurant scolaire après le service.

*Monsieur le Maire précise que ce sont trois nouveaux agents sur ces postes.*

*Monsieur CLAUDEL demande si ces agents seront sous l'autorité de la commune. Madame DEFONTAINE précise que les agents seront sous l'autorité hiérarchique de la mairie, mais devront également respecter le règlement des PEP CBFC.*

Vote : 18 pour

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame MICHAUT demande s'il existe un registre canicule. Monsieur le Maire répond que le registre canicule est tenu par Nadia. Il précise que les personnes doivent s'inscrire, une information sur ce sujet est disponible sur Panneau Pocket et sur le bulletin d'information.

Madame MICHAUT demande si des actions sont prévues contre les moustiques tigres. Monsieur le Maire précise que le bulletin d'information de la commune a prévu un article sur ce sujet. Il ajoute qu'un agent technique est inscrit à une formation de 5,5 jours sur le sujet. Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les habitants informent toute présence de moustique tigre car il existe un risque de dingue en cas de piqûres.

Madame MICHAUT demande s'il y a des personnes fichées sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire répond que la gendarmerie ne donne pas ses informations à la commune.

Madame BARRAUD informe le conseil municipal du renouvellement de la Pink'Run sur le territoire de la commune le 21/10.

Madame MENDES informe que l'AS Perrigny organise une collecte de don pour le Maroc le 19/09 et le 20/09 au terrain de foot à partir de 17h. L'information a été relayée sur Panneau Pocket et le tableau d'affichage.

Madame POIROT MAIRE rappelle l'organisation d'une journée « *du recyclage au jardinage* » le 07/10 à proximité des composteurs partagés.

Séance levée à 19h15

Fait à Perrigny-lès-Dijon, le 22 septembre 2023

Le Maire,  
  
P. BAUDEMENT